

## **Un plan vélo ambitieux pour rattraper 20 ans de retard !**

*Oui, le vélo est un vrai moyen de transport. Non, il n'est pas limité aux citadins mais il est aussi pertinent dans les territoires périurbains et ruraux. Oui, il est grand temps de mener une véritable politique de promotion de l'usage du vélo et d'en faire un mode de déplacement au cœur de la mobilité du quotidien !*

Nous, parlementaires de sensibilités politiques variées mais rassemblés par la conviction que le vélo est un mode de déplacement d'avenir, appelons le gouvernement à mener un grand plan vélo ambitieux dans le cadre de la future loi d'orientation des mobilités. Le vélo ne présente que des bénéfices : il est simple d'utilisation, peu onéreux, rapide, pratique, en phase avec son époque, s'adressant à tous sans distinction sociale et géographique et bon pour la santé.

Les collectivités locales prennent aujourd'hui une large part mais ne peuvent pas porter à elles seules cet enjeu national. L'Etat doit renforcer la dynamique et les financements. Le développement du vélo croise de nombreux enjeux nationaux et locaux : l'accès à la mobilité pour tous, la lutte contre l'enclavement, la solidarité, la santé, l'accès à l'emploi, l'optimisation des infrastructures, la décongestion et la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous avons en France 20 ans de retard par rapport aux autres pays européens où l'usage du vélo est beaucoup plus répandu. Ce retard n'est pas une fatalité. Les pays qui ont porté cette ambition présentent aujourd'hui des parts modales vélo élevées (26 % aux Pays-Bas, 19% au Danemark et 10% en Allemagne), contre moins de 3% en France. La voiture est encore en France le moyen de transport le plus utilisé pour aller travailler, même pour des trajets très courts. Plus de 70% des personnes ayant moins de 5 kilomètres de parcours domicile-travail utilisent la voiture comme mode de déplacement, cela n'est plus tolérable !

**Durant des décennies, l'usage quasi exclusif de l'automobile a été considéré comme normal.** Le tout-voiture est aujourd'hui dans une impasse, dans un contexte de saturation des routes, de la hausse du prix des carburants et de la nécessaire réduction des émissions de CO2. Face à ces défis, le vélo est sans aucun doute une solution de transport que l'on ne peut plus négliger comme alternative à la voiture individuelle.

**Une volonté des pouvoirs publics d'investir dans des infrastructures est essentielle afin de développer l'usage du vélo.** Nous souhaitons ainsi le développement de liaisons dites « autoroutes vélo » entre différents pôles de vie sur un même territoire. Entre deux bourgs distants de quelques kilomètres, une piste cyclable sans coupures à côté d'une départementale n'est pas une utopie : il est primordial de travailler au plus près des territoires pour construire des voies et infrastructures afin de faciliter ces déplacements quotidiens. Nous sommes également convaincus que les gares doivent devenir des pôles d'échanges multimodaux, particulièrement dans les territoires ruraux, où le vélo a un rôle central à jouer. Pour développer l'intermodalité train-vélo, des investissements doivent être réalisés, notamment dans des itinéraires cyclables afin d'améliorer l'accessibilité des gares et dans des parkings à vélos. Nous sommes convaincus que le déploiement d'infrastructures dédiées permettra la résorption de « zones blanches » de la mobilité dans certains territoires aujourd'hui en marge de l'offre de mobilité. Par ailleurs, il est nécessaire de donner aux territoires les moyens de mettre en œuvre au plus vite le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (SN3V), schéma d'aménagement du territoire qui prévoit la réalisation d'un large réseau cyclable et qui est l'occasion idéale de doter les territoires d'infrastructures structurantes utilisables au quotidien.

Pour déployer toutes les infrastructures nécessaires dans nos territoires, le rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) a préconisé la mise en place d'un Plan Vélo de 350 millions d'euros sur quatre ans. Cette enveloppe financière, engagement fort à retranscrire dans la future loi d'orientation des mobilités, serait à la hauteur du retard accumulé. Elle est la condition sine qua non d'une multiplication par trois de la part modale du vélo pour la prochaine décennie. Nous souhaitons la mise en place d'appels à projets réguliers qui permettront aussi aux petites communes de se mobiliser, alors que pour la plupart d'entre elles, les aménagements cyclables sont aujourd'hui trop onéreux.

**Le vélo est à mettre au cœur de la mobilité quotidienne, qui rend possible la mobilité professionnelle et sociale.** Sept millions d'actifs sont actuellement en situation de « précarité mobilité », situation qui se traduit par une exclusion du marché du travail en l'absence de solutions de transport et qui concerne principalement les femmes et les jeunes. Un jeune sur quatre a refusé en 2017 un emploi ou une formation faute de moyen de transport, ce n'est pas acceptable ! La mobilité s'avère être l'un des premiers facteurs du retour et du maintien à l'emploi, particulièrement dans les territoires périurbains ou ruraux peu denses abritant une population très dépendante de la voiture individuelle. Nous sommes convaincus que le déploiement du vélo, dont ceux à assistance électrique, offrirait une réponse adaptée au défi de ne laisser personne sans solution de mobilité. D'ailleurs, il faudra évaluer les effets de la nouvelle aide nationale à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) dont la mise en place peut sembler complexe et restrictive ; le VAE constitue pourtant un mode de déplacement pertinent à revaloriser.

Plus essentiel encore, nous espérons que, dans la loi d'orientation des mobilités, le gouvernement prépare la généralisation pour tous les employeurs privés et publics, dès 2019, de l'indemnité kilométrique vélo (IKV) qui permet aux salariés d'être indemnisés par leur employeur pour leurs déplacements effectués à vélo entre leur domicile et leur lieu de travail. Sans attendre cette généralisation, il faut engager des démarches vertueuses et notamment publier le décret déjà rédigé pour offrir cette possibilité aux fonctionnaires. La publication de ce décret constituerait une réponse à l'engouement pour l'IKV d'un nombre croissant de municipalités qui se mobilisent actuellement pour cette mesure, à l'instar d'Angers, de Nantes et de Rennes qui ont annoncé la mise en place prochaine de l'IKV pour leurs agents.

**Ce plan vélo doit être complet et doit s'accompagner de mesures de sécurité routière.** Il s'inscrit parfaitement dans la généralisation du « savoir rouler » annoncé par le Gouvernement dans le cadre de l'extension d'un dispositif d'apprentissage du vélo à l'école primaire et du plan de « remise en selle » pour accompagner la pratique du vélo en toute sécurité. Cette mesure est essentielle pour permettre à tous d'accéder à la pratique du vélo et favoriser ainsi l'émergence d'une « génération vélo ». Elle doit également s'accompagner d'une poursuite des efforts visant à rendre les autres modes de transport moins dangereux pour les cyclistes. Dans cette logique, nous espérons voir dans la future loi d'orientation des mobilités des dispositions relatives au renforcement de la sécurité routière, particulièrement les composantes d'un Code de la rue afin de faire évoluer la réglementation en l'adaptant aux besoins de tous les usagers de l'espace public, notamment les cyclistes.

Nous appelons à une véritable mobilisation de l'Etat, aux côtés des collectivités territoriales, pour accélérer la pratique du vélo dans notre société. Un engagement de la part des acteurs publics est absolument nécessaire pour favoriser l'usage du vélo et rattraper le retard incompréhensible pris en la matière.

Un portage politique fort est impératif pour regarder le vélo, non plus avec condescendance, mais comme un mode de mobilité d'avenir.

## **SIGNATAIRES :**

Matthieu Orphelin, député du Maine-et-Loire ; Guillaume Gouffier-Cha, député du Val-de-Marne ; Sophie Auconie, députée d'Indre-et-Loire ; Françoise Cartron, sénatrice de Gironde ; Sébastien Leclerc, député du Calvados ; Barbara Pompili, députée de la Somme ; Bérangère Abba, députée de Haute-Marne ; Damien Adam, député de Seine-Maritime ; Eric Alauzet, député du Doubs ; Christophe Arend, député de Moselle ; Delphine Bagarry, députée des Alpes-de-Haute-Provence ; Erwan Balanant, député du Finistère ; Géraldine Bannier, députée de la Mayenne ; Frédéric Barbier, député du Doubs ; Julien Bargeton, sénateur d'Île-de-France ; Jean-Noël Barrot, député des Yvelines ; Nathalie Bassire, députée de la Réunion ; Delphine Batho, député des Deux-Sèvres ; Thibault Bazin, député de Meurthe-et-Moselle ; Valérie Bazin-Malgras, députée de l'Aube ; Justine Benin, députée de Guadeloupe ; Ugo Bernalicis, député du Nord ; Grégory Besson-Moreau, député de l'Aube ; Anne Blanc, députée de L'Aveyron ; Christophe Blanchet, député du Calvados ; Eric Bothorel, député des Côtes-d'Armor ; Florent Boudié, député de Gironde ; Christophe Bouillon, député de Seine-Maritime ; Yaël Braun-Pivet, députée des Yvelines ; Guy Bricout, député du Nord ; Blandine Brocard, députée du Rhône ; Vincent Bru, député des Pyrénées-Atlantiques ; Danielle Brulebois, députée du Jura ; Stéphane Buchou, député de Vendée ; Carole Bureau-Bonnard, députée de l'Oise ; Céline Calvez, députée des Hauts-de-Seine ; Sébastien Cazenove, député des Pyrénées-Orientales ; Jean-François Cesarini, député du Vaucluse ; Philippe Chalumeau, député d'Indre-et-Loire ; Sylvie Charrière, députée de Seine-Saint-Denis ; Fannette Charvier, députée du Doubs ; Paul Christophe, député du Nord ; Stéphane Claireaux, député de Saint-Pierre-et-Miquelon ; Jean-Charles Colas-Roy, député de l'Isère ; Jean-Pierre Corbisez, sénateur du Pas-de-Calais ; Bérangère Couillard, députée de Gironde ; Jean-Pierre Cubertafon, député de Dordogne ; Olivier Damaisin, député du Lot-et-Garonne ; Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique ; Yolaine de Courson, députée de Côte-d'Or ; Amélie de Montchalin, députée de l'Essonne ; Jennifer De Temmerman, députée du Nord ; Michèle de Vaucouleurs, députée des Yvelines ; Typhanie Degois, députée de Savoie ; Stéphane Demilly, député de la Somme ; Nicolas Démoulin, député de l'Hérault ; Marguerite Deprez Audebert, députée du Pas-de-Calais ; Loic Dombreval, député des Alpes-Maritimes ; Nicole Dubré-Chirat, députée du Maine-et-Loire ; Virginie Duby-Muller, députée de Haute-Savoie ; Laurence Dumont, députée du Calvados ; Audrey Dufeu Schubert, députée de Loire-Atlantique ; Françoise Dumas, députée du Gard ; Philippe Dunoyer, député de Nouvelle-Calédonie ; Stella Dupont, députée du Maine-et-Loire ; Bruno Duvergé, député du Pas-de-Calais ; Sarah El Haïry, députée de Loire-Atlantique ; Nathalie Elimas, députée du Val-d'Oise ; Nadia Essayan, députée du Cher ; Catherine Fabre, députée de Gironde ; Michel Fanget, député du Puy-de-Dôme ; Daniel Fasquelle, député du Nord-Pas-de-Calais ; Yannick Favennec Becot, député de Mayenne ; Marc Fesneau, député de Loire-et-Cher ; Agnès Firmin Le Bodo, députée de Seine-Maritime ; Isabelle Florennes, députée des Hauts-de-Seine ; Philippe Folliot, député du Tarn ; Pascale Fontenel-Personne, députée de la Sarthe ; Bruno Fuchs, député du Haut-Rhin ; Jean-Luc Fugit, député du Rhône ; Grégory Galbadon, député de la Manche ; Olivier Gaillard, député du Gard ; Albane Gaillot, députée du Val-de-Marne ; Laurent Garcia, député de Meurthe-et-Moselle ; Guillaume Garot, député de Mayenne ; Joël Giraud, député des Hautes-Alpes ; Fabien Gouttefarde député de l'Eure ; Emilie Guerel, députée du Var ; Brahim Hammouche, député de la Moselle ; Claude Haut, sénateur du Vaucluse ; Michel Herbillon, député du Val-de-Marne ; Antoine Herth, député du Bas-Rhin ; Cyrille Isaac-Sibille, député du Rhône ; Elodie Jacquier-Laforge, députée de l'Isère ; Caroline Janvier, députée du Loiret ; Sandrine Josso, députée de Loire-Atlantique ; Catherine Kamowski, députée de l'Isère ; Marietta Karamanli, députée de la Sarthe ; Yannick Kerlogot, député des Côtes-d'Armor ; Fadila Khattabi, députée de Côte-d'Or ; Anissa Kheder, députée du Rhône ; Jacques Krabal, député de l'Aisne ; Daniel Labaronne, député d'Indre-et-Loire ; Joël Labbé, sénateur du Morbihan ; Jean-Christophe Lagarde, député de Seine-Saint-Denis ; Jean-Luc Lagleize, député de

Haute-Garonne ; Fabien Lainé, député de la Gironde ; François-Michel Lambert, député des Bouches-du-Rhône ; Mohamed Laqhila, député des Bouches-du-Rhône ; Frédérique Lardet, député de Haute-Savoie ; Florence Lasserre, députée des Pyrénées-Atlantiques ; Fiona Lazaar, députée du Val-d'Oise ; Gaël Le Bohec, député d'Île-et-Vilaine ; Sandrine Le Feu, députée du Finistère ; Gilles Le Gendre, député de Paris ; Nicole Le Peih, députée du Morbihan ; Marion Lenne, députée de Haute-Savoie ; Maurice Leroy, député du Loir-et-Cher ; Aude Luquet, députée de Seine-et-Marne ; Lise Magnier, députée de la Marne ; Jacques Maire, député des Hauts-de-Seine ; Frédéric Marchand, sénateur du Nord ; Jacques Marilossian, député des Hauts-de-Seine ; Didier Martin, député de Côte-d'Or ; Denis Masegla, député du Maine-et-Loire ; Max Mathiasin, député de Guadeloupe ; Jean-Paul Mattei, député des Pyrénées-Atlantiques ; Sereine Mauborgne, députée du Var ; Ludovic Mendes, député de Moselle ; Sophie Mette, députée de la Gironde ; Monica Michel, députée des Bouches-du-Rhône ; Philippe Michel-Kleisbauer, député du Var ; Patrick Mignola, député de la Savoie ; Patricia Mirallès, députée de L'Hérault ; Jean-Michel Mis, député de la Loire ; Sandrine Mörch, députée de Haute-Garonne ; Pierre Morel-À-L'Huissier, député de Lozère ; Adrien Morenas, député du Vaucluse ; Sébastien Nadot, député de Haute-Garonne ; Danièle Obono, députée de Paris ; Jimmy Pahun, député du Morbihan ; Bertrand Pancher, député de la Meuse ; Mathilde Panot, députée du Val-de-Marne ; George Pau-Langevin, députée de Paris ; Hervé Pellois, député du Morbihan ; Alain Perea, député de l'Aude ; Patrice Perrot, député de la Nièvre ; Bernard Perrut, député du Rhône ; Frédéric Petit, député des Français établis hors de France ; Maud Petit, députée du Val-de-Marne ; Valérie Petit, députée du Nord ; Damien Pichereau, député de la Sarthe ; Béatrice Piron, députée des Yvelines ; Claire Pitollat, députée des Bouches-du-Rhône ; Jean-François Portarrieu, député de Haute-Garonne ; Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle ; Benoit Potterie, député du Pas-de-Calais ; Josy Poueyto, députée des Pyrénées-Atlantiques ; Natalia Pouzyreff, députée des Yvelines ; Loic Prud'homme, député de la Gironde ; Adrien Quatennens, député du Nord ; Didier Rambaud, sénateur de l'Isère ; Isabelle Rauch, députée de Moselle ; Jean-Luc Reitzer, député du Bas-Rhin ; Cécile Rilhac, députée de Moselle ; Véronique Riotton, députée de Haute-Savoie ; Stéphanie Rist, députée du Loiret ; Mireille Robert, députée de l'Aude ; Thierry Robert, député de la Réunion ; Vincent Rolland, député de la Savoie ; Laëtitia Romeiro Dias, députée de l'Essonne ; Xavier Roseren, député de Haute-Savoie ; Laurianne Rossi, députée des Hauts-de-Seine ; Gwendal Rouillard, députée du Morbihan ; Cédric Roussel, député des Alpes-Maritimes ; Thomas Rudigoz, député du Rhône ; Laurent Saint-Martin, député du Val-de-Marne ; Nathalie Sarles, députée de la Loire ; Hervé Saulignac, député de l'Ardèche ; Patricia Schillinger, sénatrice du Haut-Rhin ; Jean-Bernard Sempastous, député des Hautes-Pyrénées ; Denis Sommer, député du Doubs ; Bertrand Sorre, député de la Manche ; Éric Straumann, député du Haut-Rhin ; Liliana Tanguy, députée du Finistère ; Stéphane Testé, député de Seine-Saint-Denis ; Vincent Thiébaud, député du Bas-Rhin ; Sabine Thillaye, députée d'Indre-et-Loire ; Valérie Thomas, députée du Puy-de-Dôme ; Huguette Tiegna, députée du Lot ; Jean-Louis Touraine, député du Rhône ; Jean-Claude Tissot, sénateur de la Loire ; Elisabeth Toutut-Picard, députée de Haute-Garonne ; Stéphane Trompille, député de l'Ain ; Nicolas Turquois, député de la Vienne ; Cécile Untermaier, députée de Saône-et-Loire ; Laurence Vanceunebrock-Mialon, députée de l'Allier ; Marie-Christine Verdier-Jouclas, députée du Tarn ; Laurence Vichnievsky, députée du Puy-de-Dôme ; Philippe Vigier, député d'Eure-et-Loir ; Patrick Vignal, député de l'Hérault ; Stéphane Viry, député des Vosges ; Guillaume Vuilletet, député du Val-d'Oise ; Michèle Vullien, sénatrice du Rhône ; Jean-Luc Warsmann, député des Ardennes ; Sylvain Wasserman, député du Bas-Rhin ; Hubert Wulfranc, député de Seine-Maritime ; Michel Zumkeller, député du Territoire de Belfort ;

